ATTESTATION DE COMPETENCES DU MAITRE D'APPRENTISSAGE

Raison sociale de l'entreprise :

Nom, Prénom de l'apprenti(e) :

Je soussigné(e), *(nom de l'employeur ou du responsable RH)* :
atteste que M, Mme, Mlle :
né(e) le :
remplit actuellement les fonctions de :
depuis le :
a précédemment occupé d'autres fonctions liées à la formation de l'apprenti,
soit : durant : ans
soit : durant : ans
soit : durant : ans

possède le(s) diplôme(s) suivant(s) :

Fait à : **Le :**

Signature du Maître d'apprentissage

Cachet de l'entreprise
Signature du responsable de l'entreprise

CONDITIONS
soit être titulaire d'un diplôme ou titre de même niveau et dans le même domaine que celui préparé par l'apprenti et posséder 2 ans d'expérience professionnelle dans le métier ;
soit posséder une expérience professionnelle de 3 ans en rapport avec le métier appris par le jeune (Art. L.117-4 et R.117-3 du Code du Travail)
Si le maître d'apprentissage a lui-même été apprenti, cette période n'est pas prise en compte au titre de son expérience professionnelle
Un maître d'apprentissage (employeur ou salarié peut encadrer 2 apprentis ou pré-apprentis et un redoublant en plus . (Art. R. 117-1 du Code du Travail)
La loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute Corse